



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

**Séance du jeudi 28 juin 2012**

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 10.1, 10.2, 10.3.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.5), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 2.3), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 8.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 7.5), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.3), Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.3), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.3), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.4), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.1), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.3), M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE à partir du rapport 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (représenté par M. Jean-Claude FORESTIER) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) Franois : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 2.2) Mamirolle : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT (représenté par M. Dominique MAILLOT) Marchaux : M. Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.6) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (jusqu'au rapport 8.3), M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON (représenté par Mme Corinne PETER), M. Pierre CONTOZ Montferland-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noironne : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS (à partir du rapport 1.1.1) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 6.1), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE (à partir du rapport 1.1.3) Torpes : M. Dominique GRUBER (jusqu'au rapport 2.2) Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.1) Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 2.2)

**Étaient absents :** Arguel : M. André AVIS Auxon-Dessus : Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Thierry CHATOT Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Franois : Mme Françoise GILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Daniel ROLET Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Thise : M. Jean TARBOURIECH Thoraise : M. Jean-Michel MAY

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Marc BOUSSET

### Procurations de vote :

**Mandants :** G. VERRO, E. ALAUZET (jusqu'au 2.4), P. BONNET (à partir du 1.1.4), P. BONTEMPS (à partir du 8.1), Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.1), F. FELLMANN (à partir du 1.1.3), D. GENDRAUD, A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), J.F. GIRARD, V. HINCELIN, M. OMOURI, J. PANIER (à partir du 1.1.3), E. PEQUIGNOT, J. SCHIRRER (à partir du 3.2) N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 1.1.1), B. ASTRIC, A. BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.3), F. GILLET, B. VIONNET (à partir du 1.1.6), M. FELT (à partir du 9.1), J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (à partir du 1.1.1), C. OYTANA, J.M. FAIVRE, J.M. MAY (jusqu'au 2.2)

**Mandataires :** S. RUTKOWSKI, C. DEVESA (jusqu'au 2.4), J. ROSSELOT (à partir du 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 8.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.1), M.N. SCHOELLER (à partir du 1.1.3), J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR (à partir du 1.1.1), P. SIMONIN, C. THIEBAUT, C. VOIDEY, M. LOYAT (à partir du 1.1.3), J.M. GIRERD, N. BODIN (à partir du 3.2), D. POISSENOT, B. CYPRIANI (à partir du 1.1.1), R. DEMESMAY, J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.3), C. PREIONI, B. BECOULET (à partir du 1.1.6), D. JOLY (à partir du 9.1), G. VALLET, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS (à partir du 1.1.1), C. BARTHELET, J.M. BOUSSET, D. GRUBER (jusqu'au 2.2)

### Délibération n°2012/001792

**Rapport n°7.2 - Prise en charge des frais de certification « Qualitel » et « Habitat & Environnement » - Construction de 34 logements locatifs publics par Neolia - Chemin des Journaux à Besançon**

**Prise en charge des frais de certification  
« Qualitel » et « Habitat & Environnement » -  
Construction de 34 logements locatifs publics par Neolia -  
Chemin des Journaux à Besançon**

**Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président**  
**Commission : Habitat, Politique de la Ville**

| Inscription budgétaire   |   |
|--|---|
| BP 2012 et PPIF 2012-2016<br>AP/CP « subventions PLH 2006-2012 » | Montant de l'AP : 7 038 922,00 €<br>Montant du CP 2012 : 1 834 614,00 €<br>Montant de l'opération : 14 728,00 € |

**Résumé :**

A travers la fiche action n°2 « La promotion du développement durable » du PLH actualisé et la convention de partenariat signée le 26 juin 2009 entre l'association Qualitel, la société Cerqual et le Grand Besançon, la Communauté d'Agglomération intervient financièrement auprès des bailleurs en prenant en charge les frais des certifications « Qualitel » et « Habitat & Environnement ». L'objectif est de promouvoir des logements de qualité architecturale avec un très haut niveau de performance énergétique afin de contribuer à la maîtrise des charges liées à l'énergie pour les locataires à faibles ressources.

Il est proposé l'attribution à Neolia d'une participation financière de 14 728 € pour la construction de 34 logements de type PLUS et PLAI, situés Chemin des Journaux à Besançon, au titre de la prise en charge des frais de certifications « Qualitel » et « Habitat & Environnement ».

**Demandeur : Neolia**

**Objet :** Opération de construction de 34 logements (24 logements de type PLUS et 10 logements de type PLAI), situés Chemin des Journaux à Besançon, visant l'obtention des certifications « Qualitel » et « Habitat & Environnement ». Le niveau de performance énergétique de cette opération sera de niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC), c'est-à-dire avec une consommation maximum d'énergie primaire (chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire) inférieure à 60 kWh/m<sup>2</sup>.an pour des opérations neuves en Franche-Comté.

**Nature de l'opération :** Opération inscrite dans la programmation 2010 de droit commun.

**Subvention :** Il est proposé l'octroi d'une participation financière de 14 728 € au titre de la prise en charge des frais de certifications « Qualitel » et « Habitat & Environnement ». Cette subvention intervient en complément de la subvention d'équilibre de 147 000 € attribuée par le Conseil de Communauté du Grand Besançon du 12 mai 2011.

**Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une participation financière de l'ordre de 14 728 € à Neolia pour la construction de 34 logements situés Chemin des Journaux à Besançon.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115  
Contre : 0  
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité  
Pour extrait conforme.  
Le Président

Reçu le - 6 JUIL. 2012



**Opération de construction de 34 logements locatifs publics  
de type PLUS et PLA I,  
Chemin des Journaux à BESANCON**

**Demandeur**

**NEOLIA**

**Nature de la demande**

Subvention d'équilibre pour une opération de construction de 34 logements collectifs répartis au sein de 2 bâtiments de niveau R+2+attique. Ces 34 logements au total (24 logements de type PLUS et 10 logements de type PLA I), d'une surface utile totale de 2 636,91 m<sup>2</sup>, s'inscrivent dans un nouveau programme immobilier de 65 logements composé de 4 bâtiments collectifs et 4 maisons jumelées. Cette opération mixte (logements locatifs et en accession à la propriété) de Neolia est située chemin des Journaux à Besançon.

Programmation de Droit Commun en 2010.

Typologie des logements PLUS : 5 T2, 13 T3 et 6 T4

Typologie des logements PLA I : 2 T1 bis, 4 T2, 3 T3 et 1 T4

**Règlement CAGB de référence**

Délibération du 26 juin 2006 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat » et délibérations du 20 mai 2010 : « Actualisation et territorialisation du PLH » et « Délégation de compétence 2010-2015 »

**Condition d'attribution**

Fiches action du Programme Local de l'Habitat actualisé n°2 « La promotion du développement durable » et n°5 « Le soutien aux opérations de logements publics »

**Plan de financement**

**Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5,5 %) : 4 806 692,88 €**

| <b>Plan de Financement</b>  | <b>Montant</b>        | <b>% coût d'opération</b> |
|---|-----------------------|---------------------------|
| Subvention Etat (PLUS / PLA I)  | 105 760,00 €          | 2,20 %                    |
| Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLA I)  | 147 000,00 €          | 3,06 %                    |
| <b>Subvention CAGB - Certifications<br/>Qualitel et Habitat &amp; Environnement</b> | <b>14 728,00 €</b>    | <b>0,30 %</b>             |
| Subvention Action logement (ex 1% logt)   | 170 000,00 €          | 3,54 %                    |
| Prêts CDC PLUS, PLUS Foncier, PLA I et<br>PLA I Foncier                             | 4 341 881,09 €        | 90,33 %                   |
| Fonds propres   | 27 323,79 €           | 0,57 %                    |
| <b>Total TTC</b>  | <b>4 806 692,88 €</b> | <b>100,00 %</b>           |

**Observations**

Coûts (TTC, TVA 5.5%) par m<sup>2</sup> de surface utile :

- Prix de revient : 1 822,85 €/m<sup>2</sup>,
- Charges foncières : 465,34 €/m<sup>2</sup>,
- Travaux : 1 145,25 €/m<sup>2</sup>,
- Honoraires : 212,25 €/m<sup>2</sup>.

L'opération sera certifiée « Qualitel » et « Habitat & Environnement » avec un niveau Bâtiment Basse Consommation.

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 28 juin 2012  
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon